

**Germain Larivière – Concours Fjords**  
**Gagnez un fauteuil Fjords d'une valeur de 3 699 \$**

**1. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU CONCOURS :**

Le concours « Gagnez un fauteuil Fjords d'une valeur de 3 699 \$ », ci-après désigné le « concours », est organisé par Germain Larivière.

**DURÉE DU CONCOURS**

Date de lancement du concours : jeudi 29 mars 2018

Le concours débute le jeudi 29 mars pour se terminer le lundi 30 avril 2018.

La date et l'heure limite de participation sont le lundi 30 avril à 23h59 HNE.

**POUR PARTICIPER**

Pour participer, l'internaute devra s'inscrire via le formulaire de participation, en complétant les champs nom, prénom et adresse courriel et aimer la page Facebook de Germain Larivière. En partageant le concours sur les réseaux sociaux, l'internaute court plus de chance de gagner. Une limite d'une (1) participation par question est imposée.

Pour être admissibles aux tirages, les participants doivent avoir 19 ans ou plus et résider au Québec.

Le prix est un fauteuil Fjords d'une valeur de 3 699 \$.

Les participations sont cumulatives jusqu'à concurrence d'une (1) participation par question pour toute la durée du concours.

La participation est limitée à une (1) inscription par personne, par adresse civique et par adresse de courriel, pendant toute la durée du concours.

Pour participer, une personne doit être âgée d'au moins 19 ans.  
Aucun achat requis.

**2. TIRAGE :**

Les participants devront s'inscrire en complétant les champs nom, prénom et adresse courriel via le formulaire de participation du concours de Germain Larivière.

Le tirage se fera au, 40, rue Jean Talon Est, Montréal, QC H2R 1S3, Québec, Canada, et ce par les organisateurs du concours.

Pour mériter un prix, le nom de la personne gagnante doit avoir été tiré au sort.

Le gagnant sera contacté par courriel.

Les prix devront être acceptés comme tels et ne pourront être échangés contre une somme d'argent, ni transférés, ni vendus ou échangés à aucune autre personne en partie ou en totalité.

Dans l'éventualité où un participant sélectionné s'avérerait inadmissible aux fins du présent règlement, il sera automatiquement disqualifié et le prix sera attribué à un nouveau participant admissible par tirage au sort. Cette sélection se fera selon les règles de l'art et devant témoin.

Les inscriptions sont sujettes à vérification par les organisateurs du concours. Toute inscription frauduleuse ou incomplète sera automatiquement rejetée et ne donnera pas droit au prix. La décision des organisateurs à cet effet est finale et sans appel.

### **3. ADMISSIBILITÉ**

Désignation de la région à laquelle un prix offert est affecté :  
Les citoyens du Québec.

Ne sont pas admissibles à ce concours : les employé(e)s, les agents et les représentants de Vortex Solution inc. et de Germain Larivière, de leurs compagnies affiliées, des compagnies commanditaires, de leurs compagnies affiliées, ainsi que des personnes résidant au même domicile que ces derniers.

### **4. GÉNÉRALITÉS**

Les règlements du concours sont disponibles sur demande écrite en incluant une enveloppe préadressée et préaffranchie au 40, rue Jean-Talon Est, Montréal, QC, Canada, H2R 1S3.

Les taxes applicables en vertu de la loi sur les concours publicitaires ont été payées.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Le refus d'accepter un prix libère de toute obligation reliée audit prix, y compris sa livraison.

Advenant que, pour tout motif légalement valable, comprenant la faillite du fournisseur, le prix gagné ne puisse être livré tel quel, toute personne ayant gagné un prix s'engage à accepter, à la discrétion de Germain Larivière, soit un prix d'une valeur équivalente ou un montant d'argent correspondant au coût pour lequel reviendrait ledit prix à Germain Larivière. Dans un tel cas, toute personne ayant gagné un prix renonce à tout recours ou toute poursuite contre Germain Larivière.

Le jeu est assujéti à ce règlement officiel. Germain Larivière n'assume aucune responsabilité pour perte, retard, erreur d'adresse, erreurs d'impression, mauvais fonctionnement technique, engorgement des lignes téléphoniques, appels frauduleux, erreurs de programmation ou autres erreurs.

En participant à ce concours, les personnes gagnantes ainsi que leurs invités dégagent les employés, représentants et mandataires Germain Larivière de toute responsabilité quant aux dommages qu'ils pourraient subir suite à l'acceptation et à l'utilisation de leur prix et s'engagent à signer, avant de prendre possession de leur prix, une formule de déclaration et d'exonération de responsabilité à cet effet.

Les gagnants sont responsables de tout événement de quelque nature que ce soit qui pourrait survenir après la prise de possession du prix et renoncent à tout recours ou toute poursuite contre Germain Larivière, ces derniers n'assumant aucune responsabilité après la livraison du prix au gagnant.

Les inscriptions obtenues par des moyens frauduleux ou falsifiés, contrefaits, mutilés, illisibles, incomplets ou tardifs en raison de problèmes techniques, informatiques, téléphoniques ou de toute autre erreur ou raison peuvent, à la seule discrétion du commanditaire, être annulées.

Germain Larivière et ses agents ne sont pas responsables des erreurs techniques, mécaniques, informatiques, téléphoniques, de télécommunication, de distribution ou de production et peuvent annuler ou retirer le concours advenant de telles erreurs, sans obligation et sans préavis, à leur seule discrétion, et ce, sous réserve d'une autorisation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

Germain Larivière se réserve le droit de modifier ou de suspendre la participation au concours via Internet si celle-ci est infectée par un virus informatique ou autrement endommagée au plan technique, sous réserve d'une autorisation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

Germain Larivière n'est pas responsable des erreurs ou des difficultés techniques découlant d'une panne du serveur, du matériel ou du logiciel, d'un problème de transmission ou de données perdues, différées ou altérées transmises par le participant.

Germain Larivière n'est pas responsable des dommages causés au système d'un utilisateur à la suite de sa participation au concours ou du téléchargement de l'information nécessaire à la participation au concours.

*En cas de disparité entre la version française et anglaise du présent document, la version française a préséance sur la version anglaise.*

## **5. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES PRIX :**

Par la présente, Germain Larivière déclare que la valeur estimée des prix offerts à l'intérieur de cette promotion est la suivante :

Le prix est un fauteuil de marque Fjords d'une valeur de 3 699 \$ .

Montréal, ce 28 mars 2018